

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 juin 2024

Date de l'annonce publique : 24/05/2024

Date de la convocation des conseillers : 24/05/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-06-03 - 2.02
Point de l'ordre du jour		2.02
Objet		<b>Prise de connaissance des statuts d'une association</b>

### Le conseil communal,

Vu les statuts, déposés à l'administration communale le 19/04/2024, de l'association « Um Schallihaff », association sans but lucratif dont le siège social se situe à Crauthem ;

Considérant que sur proposition du collège échevinal les associations communales, qui soumettent leurs statuts au conseil communal pour qu'il en prenne connaissance, sont dorénavant jugées en fonction de leur intérêt général communal et de l'activité susceptible d'être déployée par l'association ;

Considérant que l'association poursuit l'activité suivante :

- La ferme « Um Schallihaff » est un lieu de rencontre entre animaux, hommes et la nature en respect et harmonie ;
- L'association a comme but de montrer comment vivre en respect avec les animaux et la nature. Elle a pour objet de favoriser le développement intellectuel et corporel d'enfants, d'adolescents et d'adultes afin de contribuer à une éducation favorisant le comportement responsable des gens envers eux-mêmes, la société, les animaux, les chevaux et la nature ;
- L'association proposera des activités en relation avec les animaux et la nature, qui permettent de faire des expériences sensorielles, d'apprendre sur le terrain, de développer de la responsabilité personnelle, écologique et sociale par des activités équestres et pédagogiques sur la ferme ;
- L'association s'engage également à protéger des animaux en détresse ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Prend connaissance

Des statuts de « Um Schallihaff », association sans but lucratif dont le siège social a été établi à Roeser.

La présente prise de connaissance par le conseil communal tient uniquement lieu d'enregistrement de l'association à l'administration communale et n'engage en aucune manière l'administration communale envers l'association.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 3 juin 2024

Référence

CC.2024-06-03 - 2.02

Point

2.02

Objet

Prise de connaissance des statuts d'une association



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR  
EXPEDITION  
CONFORME**

**(Suivent les signatures)**

**Roeser, le vendredi 14 juin 2024**

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,